

EDITO



3ÈME CONGRÈS FÉDÉRAL

Le Conseil Fédéral du 27 janvier dernier a décidé de la tenue, après celui de novembre 2021, d'un congrès extraordinaire vendredi 30 juin 2023 à Paris. A l'ordre du jour, l'approbation des comptes 2022, le renouvellement du Bureau Fédéral et plusieurs modifications statutaires. Chaque structure membre est invitée à le préparer et leur délégation à déposer un congé de formation à cet effet.

Quel avenir pour les salarié-es du commerce ?

Pendant que tous les médias ont les yeux rivés, à juste titre, sur les journées de mobilisation contre le projet de réforme des retraites, c'est l'hécatombe dans le secteur du commerce, puisque de nombreuses enseignes célèbres disparaissent les unes après les autres, laissant de nombreux salarié-es sur le carreau.

André, Camaïeu, C&A, Gap, Go Sport, Kookai, les Galeries Lafayette en régions, Naf Naf, Pimkie, San Marina, Yves Rocher etc., autant d'enseignes connues de toutes et tous mais qui sont peut-être vouées à disparaître... si ce n'est pas déjà fait pour certaines !

Si les ventes en ligne sont désormais plébiscitées par une majorité de consommateurs, ce n'est pas forcément parce que ces derniers ne souhaitent plus se rendre en boutique, mais que les enseignes rivalisent de stratagèmes pour les inciter à privilégier ce mode d'achat.

En effet, pour rendre le e-commerce plus attractif, les dirigeant-es réduisent les stocks en magasin et, si vous souhaitez désormais obtenir le produit désiré, vous devrez le commander soit par vous-même, soit auprès de vos conseillères. Le choix des marques et produits est également plus vaste, certains sont d'ailleurs uniquement disponibles sur internet. Les remises sont aussi majoritairement plus importantes et applicables uniquement en ligne.

Autant de méthodes qui sont lourdes de conséquences puisque la baisse de fréquentation dans les points de vente est alors inévitable et conduit inexorablement à leur fermeture. L'entreprise réduit ainsi ses coûts sur la main-d'œuvre et sur le paiement des loyers.

La palme du cynisme revient à l'enseigne de parfumerie sélective Nocibé, puisqu'en novembre 2020, soit deux mois avant l'annonce de son Plan de Sauvegarde de l'Emploi, les responsables de magasin avait pour consigne d'obliger leurs collègues à proposer au client de télécharger l'application du site et d'inciter ce dernier à faire ses achats via l'application. Le suivi des téléchargements était contrôlé grâce à un code barre attribué pour chaque magasin. Si l'objectif n'était pas atteint, les salarié-es devaient s'expliquer auprès de leur manager, les employé-es contribuant ainsi sans le savoir à la suppression de leur emploi !



AMAZON BREIGNY : une assemblée prometteuse

Le 15 mars dernier, une trentaine d'adhérent-es ont participé, après plusieurs semaines de préparation et de recensement

des participant-es, à l'assemblée générale de la section syndicale, lancée en 2020 et forte de près de 200 membres. Outre la présentation d'un bilan d'activité fourni, un bureau syndical a été mis en place et des dizaines de candidatures au CSE ont déjà été recensées.



APRIL BEAUTY : l'entreprise poubelle de Nocibé

L'enseigne de parfumerie sélective Nocibé a trouvé le bon filon en octobre 2021, puisque sur les 62 magasins qu'elle comptait fermer, 38 et plus de 200 salarié-es ont été cédés à l'entreprise April, filiale du groupe Douglas, fabricant et distributeur de parfums et cosmétiques.

Si au premier abord, ce transfert d'entreprise évite aux salarié-es de subir un licenciement et donc la perte de leur emploi, la réalité est moins reluisante lorsque la nouvelle enseigne qui fait office de sauveuse dans les médias sert en réalité d'entreprise poubelle.

En effet, le 18 janvier 2023, soit un an et trois mois après le rachat, la direction d'April annonçait la fermeture de 17 points de vente, dont 13 anciennement Nocibé, et la suppression de 50 postes. Avant cette annonce, la direction s'est occupée de dénoncer tous les avantages acquis dans la précédente entreprise, notamment le 13^{ème} mois et la prévoyance en cas d'arrêt de travail.

L'économie pour Nocibé n'est pas moindre puisque les salarié-es transférés cumulaient, pour la plupart d'entre eux, de nombreuses années d'ancienneté et auraient obtenu des indemnités supra-légales dans le cadre du PSE de leur entreprise d'origine. Le fossoyeur April est donc chargé de faire le sale boulot et, de surcroît, ne souhaite donner aucune indemnité supplémentaire aux salarié-es ainsi sacrifiés.

La consultation du CSE aura lieu le 30 mars prochain et il faudrait une mobilisation des salarié-es encore plus importante que les précédentes, organisées en intersyndicale et en lien avec la mobilisation sur la retraite, pour peser dans les négociations et permettre à ces derniers de partir avec des garanties à la hauteur de leur travail.





L'année 2023 est l'année du renouvellement des CSE (*Comité Social et Economique*) dans de nombreuses entreprises. Ainsi, nous continuons notre développement en faisant régulièrement des appels à candidatures et en présentant nos candidat-es.

C'est dans ce contexte que nous sommes devenus représentatifs sur le plan national chez Monster Energy, Nocibé, Sony Interactive Entertainment et sur le plan local chez U Logistique dans 3 établissements sur 80 (*nous avons présenté nos listes dans 4 d'entre eux*) et avons 14 élu-es au total.



LES ÉLECTIONS PASSÉES

- ✓ Monster Energy
- ✓ Nocibé
- ✓ Sony Interactive Entertainment
- ✓ U Logistique



Pour être représentatif dans une entreprise, c'est-à-dire pouvoir nommer des délégués syndicaux et négocier des accords, il faut au moins obtenir 10 % des suffrages exprimés lors du premier tour du scrutin.



LES ÉLECTIONS À VENIR

- ▶ Aldi Bois-Grenier
- ▶ Carrefour Supply Chain
- ▶ Cultura
- ▶ Jennyfer
- ▶ Lagardère Travel Retail
- ▶ Lidl
- ▶ Sephora

Dans les prétoires



La longue marche des livreurs

Après la déconnexion massive de milliers d'entre eux l'été 2022 par Uber Eats en guise de remerciement pour leur dévouement pendant le Covid, les livreurs sans-papiers poursuivent leur mobilisation avec notre aide ainsi que celle du CLAP et de la CNT-SO. Après plusieurs manifestations parisiennes regroupant jusqu'à un millier d'entre eux, ils ont participé en nombre aux manifestations unitaires des 4 et 25 mars derniers contre la loi Darmanin, dont l'examen est repoussé suite à la mobilisation sociale en cours, qui prétend ignorer leur cas et les laisse ainsi à la merci des plateformes comme des loueurs de comptes. Nous préparons aussi la riposte au plan juridique via des recours aux Prud'hommes, comme nous l'avons fait avec succès pour les Frichti l'an dernier, et une plainte au pénal pour travail dissimulé.



PERMANENCES JURIDIQUES



Notre syndicat Sud Commerces et Services Francilien reçoit gratuitement et sans rendez-vous les salariés d'Ile-de-France du commerce et des services dans son local situé 7 rue Vicq-d'Azir 75010 Paris, le :

Lundi de 13h à 17h
Mercredi de 10h à 12h
Vendredi de 15h à 17h
(Sauf les jours fériés et de grève)

Il intervient en matière de salaire, de congés, de formation professionnelle, de santé au travail, de licenciement etc...

Nos défenseurs syndicaux vous assistent en vérifiant vos documents, contactent votre employeur et saisissent la justice, si nécessaire.

Vous pouvez aussi nous contacter via le formulaire de contact du site ou par téléphone en cas de convocation à un entretien de licenciement pour être accompagné par un conseiller du salarié.

NO
S
V
I
S
U
E
L
S



À télécharger sur notre site



FÉDÉRATION SUD COMMERCE & SERVICES
7 rue Vicq-d'Azir, 75010 Paris
Tél. : 07 64 62 92 23 / 01 40 35 31 41
Mail : federation@sudcommercesetservices.fr

Site : www.sudcommercesetservices.org
Facebook / Twitter : @fdSUDcommerces